

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MARS 2022**

SANARY sur Mer

AFFICHE le : 23 JUIN 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 01

M. le Maire ouvre la séance, remercie les personnes présentes et demande à Luc DE MARIA de faire l'appel.

Sont présents : Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Jean BRONDI, CANOLLE Muriel, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, CLARINARD Christophe, DI MAGGIO Véronique, GARCIA Gilles, BOTTASSO Céline, DE MARIA Luc, BOUCHART Sylvie, DESANGES Camille, ROMERO Linda, ROUSSEL Jean-Pierre, VITEL Claudia, Bernard ROTGER, Carole DE PERETTI, PROSPERI Armande, GONET Pascal, NICOLAS Marie-Cristine, CHAZAL Pierre, CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas, MEYER Jean-Pierre

Ont donné pouvoir : Robert PORCU donne procuration à CANOLLE Muriel, COCHE-DEGRASSAT Laurence donne procuration à Jean BRONDI, BATTÉ Laëtitia donne procuration à DI MAGGIO Véronique, Frédéric CARTA donne procuration à ROMERO Linda, VENET Jacques donne procuration à Bernard ROTGER

Mme Aubert apporte des précisions sur l'ordre du jour.

Intervention de M. Meyer sur le point 13 « loi climat »

M. le Maire prend la parole.

Mme Aubert intervient.

OBJET DEL_2022_01 : Vote du débat d'orientations budgétaires 2022 - budget principal et budgets annexes – S. BOUCHART

Sylvie BOUCHART donne lecture de l'exposé suivant :

Un rapport sur les orientations budgétaires détaillant les objectifs du Budget primitif 2022 de la Commune et des budgets annexes, a été remis et fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif donne lieu à un débat d'orientation budgétaire, dont il est pris acte par une délibération.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 qui vient de se dérouler et d'approuver celui-ci.

Présentation du DOB par M. Febbrari, Directeur financier de la Ville

Remerciements de M. le Maire

Intervention de M. Meyer

Intervention de Mme Aubert

Précisions de Mme Juignet, Directrice Urbanisme et projets

Intervention de M. Meyer

Intervention de Mme Aubert

Vote sur le fait que le Conseil municipal a pris acte de la tenue du débat (consigne préfecture)

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_02 : Versement de dons aux hôpitaux publics locaux – Transfert de l'autorisation de dépense sur l'exercice 2022 – E. THIBAUD

Eliane THIBAUD donne lecture de l'exposé suivant :

La commune a voté en 2020 le versement :

- D'un don de 30 000 € au Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne sur Mer
- D'un don de 30.000 € à l'Hôpital d'Instruction des Armées Ste-Anne.

Il est proposé de confirmer sur l'exercice 2022 les engagements pris par la commune en 2020 et renouvelés en 2021, mais n'ayant pu être exécutés administrativement par les bénéficiaires.

Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_03 : Opération « Dolce Villa », Chemin de la Buge - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition de 16 logements locatifs sociaux

OBJET DEL_2022_04 : Opération « Champs Fleuris », 61 Allée des Champs Fleuris - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 22 logements locatifs sociaux – C. DESANGES

Camille DESANGES donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de 2 opérations de construction neuve comportant un pourcentage de logements communaux, il est proposé d'accorder des garanties d'emprunt aux bailleurs comme suit :

- pour l'acquisition de 16 logements dans le cadre l'opération « Dolce Villa », une garantie à hauteur de 100 %, soit 1 090 807 €,

- et pour la construction de 22 logements dans le cadre l'opération « Champs Fleuris », une garantie à hauteur de 50 %, soit 1 279 351,50 €.

Laurence COCHE-DEGRASSAT sur procuration de Jean Brondi ne participe pas au vote du point n° 03.

Point 03

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)
Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Point 04

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)
Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_05 : Création d'une nouvelle opération de travaux effectués d'office pour compte de tiers – Sinistre du 7 décembre 2021

OBJET DEL_2022_06 : Modification de l'opération de travaux effectués d'office pour compte de tiers n°04 – Madame Sylvie BOUCHART

Sylvie BOUCHART donne lecture de l'exposé suivant :

Quand la Commune effectue des travaux en se substituant aux responsables défailants, ces dépenses sont retracées dans une opération comptable pour compte de tiers.

Il convient d'une part de mettre à jour l'opération pour compte de tiers n°4 créée en 2021 pour les travaux de mise en sécurité d'immeubles, en élargissant son objet à toutes les situations prévues par la réglementation, dans lesquelles la Commune doit exécuter d'office des travaux après des injonctions restées sans effet. Ceci afin de raccourcir encore plus les délais dans l'engagement de ces procédures.

D'autre part, une nouvelle opération pour compte de tiers, suivant la même logique, est à créer suite à l'effondrement du 7 décembre 2021 qui a généré d'importantes dépenses engagées par la Commune.

Intervention de Mme Moser : demande d'un vote séparé sur chacun des 2 points – réponse de Mme Aubert.

Point n° 05

Adopté à l'unanimité

Point n° 06

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Intervention de M. Meyer
Intervention de M. le Maire
Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. le Maire
Intervention de Mme Moser
Intervention de Mme Aubert.
Intervention de Mme Moser
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de M. le Maire.

OBJET DEL_2022_07 : Mise en place d'une démarche de souscription populaire et de mécénat pour le projet de rénovation du Sanctuaire de la Miséricorde, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine – P. GONET

Pascal GONET donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune a pour projet de rénover le Sanctuaire de la Miséricorde, anciennement appelée Chapelle des pénitents blancs, pour un coût estimé à 530 000 € HT.

268 000 € de subventions ont déjà fait l'objet d'accords de principe de l'Etat et de la Région.

Afin de compléter ce financement, la Commune souhaite mettre en place une souscription populaire avec l'aide de la Fondation du Patrimoine.

Ce financement participatif en ligne, composé de dons des personnes physiques ou morales donnant droit à des réductions d'impôts, pourrait atteindre jusqu'à 150 000 €.

Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_08 : Opération « Champs Fleuris » - Convention d'occupation temporaire d'une parcelle du domaine privé communal avec le Logis Familial Varois et la société STAM dans le cadre des travaux de construction – M.C. NICOLAS

Marie-Cristine NICOLAS donne lecture de l'exposé suivant :

L'opération « Champs Fleuris » doit permettre la réalisation de 22 logements locatifs sociaux.

Pour faciliter la réalisation des travaux dans les meilleures conditions, il est proposé de mettre temporairement à disposition du bailleur social et de la société en charge de la construction une parcelle riveraine appartenant au domaine privé de la Commune.

Intervention de Mme Aubert

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_09 : Rectification de la délibération n°2021-278 du 8 décembre 2021 portant acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur de la parcelle AI 1565 et mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle AI 1531 au profit de la parcelle AI 1532, situées Route de la Gare, quartier de la Baou à Sanary-sur-Mer – E. THIBAUX

Daniel ALSTERS se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne reviendra qu'après celui-ci.

P. Aubert précise qu'elle a de ce fait la présidence de l'assemblée.

Eliane THIBAUX donne lecture de l'exposé suivant :

Au Conseil municipal du 8 décembre dernier, l'acquisition d'une parcelle route de la Gare a été approuvée pour un montant de 29 366,60 € TTC.

Sur demande des notaires, il est nécessaire de modifier le montant HT de la vente en raison des règles d'assujettissement à la TVA de l'Etablissement Public Foncier PACA.

Le montant TTC de la vente est inchangé.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_10 : Lutte contre les termites – Définition d'un périmètre d'infestation autour du 39 rue Jean Jaurès – parcelle AP 264 – J. BRONDI

Jean BRONDI donne lecture de l'exposé suivant :

Un arrêté préfectoral a classé la Commune, comme de nombreuses autres communes du département, parmi les zones contaminées par les termites.

La Commune peut donc créer des périmètres d'infestation autour des foyers avérés.

La présence de termites ayant été signalée au 39 rue Jean Jaurès, il est nécessaire de délimiter un tel périmètre.

Dans ce secteur, afin d'endiguer ce fléau, il pourra être enjoint par arrêté aux propriétaires de procéder dans un délai de 6 mois à la recherche de termites, ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_11 : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-d'Azur (EPF PACA) pour la mise à disposition temporaire d'un bien immobilier situé 29 avenue Joseph Soleillet

OBJET DEL_2022_12 : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec l'EPF PACA pour la mise à disposition temporaire de 14 appartements situés dans la Résidence de la Cride, 667 chemin de Bacchus – M. CANOLLE

Muriel CANOLLE donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune a conclu en 2020 2 conventions d'occupation précaire de biens appartenant à l'EPF PACA au 29 avenue Joseph Soleillet et au 667 chemin de Bacchus.

Dans l'attente de l'aboutissement des projets fonciers pilotés par l'EPF, ces conventions permettent à la Commune de disposer de logements d'urgence ou servant d'étapes vers un relogement dans le parc social.

Des avenants à ces conventions sont proposés afin, d'une part de préciser les montants TTC et charges comprises des redevances versées à l'EPF, et, d'autre part, d'autoriser la mise à disposition d'un logement du 29 avenue Soleillet à l'association RENATUS.

En effet, cette association sanaryenne qui œuvre dans l'accompagnement en soins palliatifs a besoin urgemment d'un local.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_13 : Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR pour la réalisation de travaux sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de giratoire à l'intersection de la Route de Bandol et du Chemin des Roches

OBJET DEL_2022_14 : Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR pour la réalisation de travaux d'effacement de réseaux sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Jean Carbone – J.L. GRANET

Jean-Luc GRANET donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune a confié au SYMIELEC les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, d'une part dans le cadre de la création par le Département d'un giratoire à l'intersection chemin des Roches/route de Bandol, et d'autre part, entre la rue Jean Carbone et l'allée des Champs Fleuris.

Pour le projet chemin des Roches, le SYMIELEC assure une part du financement à hauteur de 40 000 €. Le reste est financé par la Commune :

- Par un fonds de concours de 37 500 € en investissement ;
- Et le solde, soit 12 500 €, en fonctionnement.

Quant au projet rue Jean Carbone, le financement du SYMIELEC est de 36 000 €. Restent à la charge de la Commune : un fonds de concours de 113 875 € en investissement, et 63 125 € en fonctionnement.

Laurence COCHE-DEGRASSAT sur procuration de Jean Brondi ne participe pas au vote, pour le point 14.

Adopté à l'unanimité pour le point n° 13

Adopté à l'unanimité des voix exprimées pour le point 14

OBJET DEL_2022_15 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Sanary-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux aériens depuis la rue Jean Carbone jusqu'à l'allée des Champs Fleuris

OBJET DEL_2022_16 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Sanary-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux aériens, d'extension du réseau d'eau brute et d'extension du réseau fibre dans le quartier Portissol – J. BRONDI

Laurence COCHE-DREGRASSAT sur procuration de Jean BRONDI ne participe pas au vote pour le point 15.

Carole DE PERETTI se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Jean BRONDI donne lecture de l'exposé suivant :

En parallèle de l'enfouissement des réseaux aériens rue Jean Carbone, des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement vont être entrepris par Sud Sainte-Baume.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération prévoit également des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le quartier Portissol, alors qu'il y est aussi prévu l'enfouissement des réseaux aériens.

Pour mieux coordonner les différentes interventions, il est proposé que la Commune transfère sa maîtrise d'ouvrage à Sud Sainte-Baume.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_17 : Attribution de subvention à une association dans le domaine de la sécurité – C. DE PERETTI

Carole DE PERETTI donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 800 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_18 : Attribution de subventions aux associations sportives – E. MIGLIACCIO
Laetitia BATTÉ sur procuration de Véronique DI MAGGIO ne participe pas au vote.

Jean BRONDI avec procuration de Laurence COCHE-DEGRASSAT et Fanny MAZELLA se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Eric MIGLIACCIO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations sportives suivantes, pour un montant total de 88 200 € :

Arc club sanaryen, Club d'escrime sanaryen, Football club Portissol, Funky Dinamix, H2O, Les randonneurs sanaryens, Sanary cyclo sports, Sanary échecs, Sanary Handball Club, Sanary running cap Garonne, Sanary tennis de table, Tennis Club du Rosaire, UNSS (sport scolaire) et Union Sportive Sanaryenne.

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_19 : Attribution de subventions dans le domaine de l'éducation – A. PROSPERI

Armande PROSPERI donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations suivantes, œuvrant dans le domaine de l'éducation, pour un montant total de 4 400 € :

Pupilles de l'enseignement public du Var (PEP83), Taoumé, et Sir Ernst expéditions.

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_20 : Attribution d'une subvention à l'UNICEF - délégation du Var – C. BOTTASSO

Céline BOTTASSO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la délégation varoise de l'UNICEF.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_21 : Signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2025 avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Var et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume – C. BOTTASSO

Céline BOTTASSO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé de signer la Convention territoriale globale 2022-2025 avec Sud Sainte Baume et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Var.

Cette convention est le nouvel outil de coopération et de financement de la CAF avec les collectivités.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_22 : Répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques (maternelles et élémentaires) avec les communes de la Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages - Année 2019-2020

OBJET DEL_2022_23 : Répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques (maternelles et élémentaires) avec les communes de Cuers, Ollioules et la Seyne-sur-Mer - Année 2020-2021 – A. PROSPERI

Armande PROSPERI donne lecture de l'exposé suivant :

Le Code de l'éducation fixe le principe d'une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants des Communes environnantes dans le cadre d'un accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence.

Les 2 projets de délibération qui vous sont soumis, déterminent :

- pour l'année 2019/2020 les montants concernant la Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages,
- pour l'année 2020/2021 ceux concernant Cuers, Ollioules et la Seyne-sur-Mer.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_24 : Attribution d'une subvention à l'association de commerçants Just'Sanary – P. CHAZAL

Gilles GARCIA se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Pierre CHAZAL donne lecture de l'exposé suivant :

Il est donc proposé d'attribuer à l'association de commerçants Just Sanary une subvention de 35 000 €.

Pour : 29 - Contre : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas) – Abstention : 0

Adopté à la majorité

OBJET DEL_2022_25 : Modification des redevances d'occupation du domaine public applicables aux locaux de « l'Espace Îlot des Picotières » suite à une manifestation d'intérêt spontanée – F. MAZELLA

Fanny MAZELLA donne lecture de l'exposé suivant :

L'école PERFORMANCE BUSINESS SCHOOL a contacté la Commune pour s'implanter sur Sanary et occuper des locaux à l'Espace Îlot des Picotières.

Cette école supérieure du commerce propose plusieurs cursus : BTS, licence et master.

L'école sollicitait une redevance de 10 €/m²/mois pour 330 m² soit 3 300 € par mois, inférieure à ce que prévoyait la délibération du 8 décembre 2021 fixant les montants de redevance pour 2022 (18,50 €/m²).

Toutefois, depuis l'installation de C2CARE en août 2020 les locaux restants vacants n'ont pas trouvé preneur.

Aussi il est proposé un tarif dégressif pour les surfaces au-delà de 300 m², et par conséquent d'inscrire ces modifications dans le tableau des redevances annexé à la délibération du 8 décembre 2021.

Les autres montants restent inchangés.

Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer
Intervention de L. de Maria

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_26 : Versement d'une indemnité d'éviction à un locataire en bail commercial d'un local communal – F. MAZELLA

Fanny MAZELLA donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de la concession de travaux « Gallieni », les locaux de l'agence HAVAS VOYAGES doivent être libérés au plus tard le 31 décembre 2022.

La Commune a donc fait connaître au locataire son intention de résilier le bail commercial, ce qui lui donne droit au paiement d'une indemnité d'éviction.

L'agence HAVAS VOYAGES ayant trouvé un local commercial à proximité, son fonds de commerce ne disparaîtra pas mais sera transféré.

L'indemnité d'éviction est calculée à partir de différentes indemnités et coûts générés par la résiliation, et notamment le coût éventuel d'un nouveau « pas-de-porte » pour l'ex-locataire.

Or, le futur bailleur de l'agence lui réclame 60 000 € de pas de porte. Dans la mesure où celle-ci sollicite de la Commune une indemnité d'éviction de 20 662,20 € seulement, il est proposé de la lui accorder.

Le versement de l'indemnité d'éviction permettra en outre une libération rapide des locaux.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)
Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_27 : Attribution d'une subvention dans le domaine des animations – C. VITEL

Claudia VITEL donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Sanary Animation.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_28 : Création d'un tarif pour l'acquisition d'une reproduction d'oeuvre exposée dans le cadre de « l'Art Suspendu » – L. ROMERO

Linda ROMERO donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de l'exposition « l'Art Suspendu », les artistes participant à l'exposition et le souhaitant peuvent acquérir la reproduction de leur oeuvre, à la fin de l'exposition.

Dans un deuxième temps, si les artistes ne sont pas intéressés, des particuliers en ayant fait la demande auprès du service Culture peuvent également les acheter.

Chaque reproduction pourra être cédée pour un montant de 69,60 euros TTC, correspondant au coût unitaire d'une reproduction d'oeuvre pour la Commune.

Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_29 : Attribution de subventions aux associations culturelles – B. ROTGER
Robert PORCŪ sur procuration de Muriel CANOLLE ne participe pas au vote.

Camille DESANGES et Jean-Pierre MEYER se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Bernard ROTGER donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles suivantes, pour un montant total de 45 875 € :

- Jazz Club de Sanary, Chorale Arc-en-Ciel, Bibliothèque sonore, Les artistes, Société musicale de la Saint Nazairienne, Astro club Orion, Middle Jazz Orchestra, Jason Archeo Sub, Fractales, La Coustiero Flourido, Café Philo.

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_30 : Attribution d'une subvention à l'association du Musée Frédéric Dumas – B. ROTGER

Daniel ALSTERS et Pierre CHAZAL se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.
Patricia AUBERT précise qu'elle a la présidence de l'assemblée

Bernard ROTGER donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association du Musée Frédéric Dumas.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_31 : Attribution de subventions aux associations patriotiques – P. GONET

Jean BRONDI avec procuration de Laurence COCHE-DEGRASSAT et Eric MIGLIACCIO se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Pascal GONET donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations patriotiques suivantes, pour un montant total de 930 € :

Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants (AMMAC), Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

OBJET DEL_2022_32 : Attribution d'une subvention à l'association Sanary Solidarité – A. PROSPERI

Armande PROSPERI donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 44 000 € à l'association Sanary Solidarité.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_33 : Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social – M. CANOLLE

Patricia AUBERT se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après, celui-ci.

Muriel CANOLLE donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions dans le domaine social pour un total de 17 500 € répartis comme suit :

- 12 000 € en faveur des associations suivantes œuvrant contre l'exclusion, l'isolement et la précarité ou intervenant dans le champ de l'insertion par l'activité économique : Banque Alimentaire du Var, Centre Départemental pour l'Insertion Sociale (CEDIS), Chambre Régionale du Surendettement Social (CRESUS), Croix Rouge Française, Entraide Protestante, Rencontres et Echanges, Eureka CLUB, Plein Soleil.

- 5 200 € en faveur des associations suivantes agissant dans l'accueil, le soutien, l'accompagnement aux personnes défavorisées, malades, handicapées et de leurs familles : France Alzheimer Var, SOS Amitié Toulon, Amicale des Donneurs de Sang, Association de soins palliatifs ASP VAR, Haricot Magique, Ligue contre le cancer.

Les montants pour chaque association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_34 : Attribution d'une subvention en faveur de l'association La Maison Bleue – F. MAZELLA

Muriel CANOLLE avec procuration de Robert PORCU s'est absentée de la salle du Conseil municipal et n'a pas participé au vote.

Fanny MAZELLA donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € en faveur de l'association La Maison Bleue

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_35 : Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance – V. DI MAGGIO

Muriel CANOLLE avec procuration de Robert PORCU s'est absentée de la salle du Conseil municipal et n'a pas participé au vote.

Véronique DI MAGGIO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer un total de 77 990 € de subvention aux associations qui contribuent à satisfaire les besoins de la population en matière de mode de garde ou d'accueil des familles et de leurs enfants âgés de moins de 4 ans, à savoir :

Le Carrousel – Maison Verte, Babynounous et les crèches les Babinoux, Les Canailoux, Un Petit Coin de Paradis / Le Petit Prince du verger, et La Petite Etoile.

Les montants par organisme figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_36 : Attribution d'une subvention à la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ) pour l'année 2022 – G. GARCIA

CLARINARD Christophe, BOTTASSO Céline, PROSPERI Armande, MEYER Jean-Pierre se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Gilles GARCIA donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune est membre de la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ), organisme affilié à l'Union Nationale des Missions Locales.

La MIAJ demande une participation financière à la Commune de 0,93 € par habitant et par an, soit 15 958,80 € pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_37 : Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre d'actions amiables contre une page Facebook – P. AUBERT

Daniel ALSTERS se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Patricia Aubert précise qu'elle a la présidence de l'assemblée

Patricia AUBERT donne lecture de l'exposé suivant :

Monsieur le Maire est régulièrement visé depuis son élection, par des propos diffamatoires ou injurieux mis en ligne sur la page Facebook d'une association coutumière du fait.

Face à cela, il souhaite agir, pour le moment amiablement, contre les auteurs de ces propos et contre le Directeur de la Publication de cette page Facebook. Il a ainsi sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle.

Les modalités de celle-ci sont variées. Elles incluent généralement la prise en charge des frais d'avocats. Il peut aussi s'agir d'un droit de réponse ou d'une mise en demeure adressée par la Commune pour le compte de l'élu bénéficiant de la protection fonctionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans les conditions suivantes : rédaction de droits de réponse et/ou de mises en demeure afin d'obtenir la suppression des publications diffamatoires ou injurieuses, car ces mesures semblent être, à ce jour une protection suffisante.

Si ce n'était pas le cas, il reviendrait alors au Conseil municipal de fixer de nouvelles conditions d'octroi, incluant cette fois-ci la prise en charge d'actions en justice.

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_38 : Motion sur la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) – J.L. GRANET

Jean-Luc GRANET donne lecture de l'exposé suivant :

Le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) est aujourd'hui phasé et abordé tronçon par tronçon.

Seules les phases 1 et 2 sont actuellement débattues et étaient soumises à une enquête d'utilité publique qui s'est terminée le 28 février 2022.

Celles-ci concernent principalement pour le territoire de Sud Sainte Baume, le déplacement de la Gare de Saint-Cyr-sur-Mer, pour en faire le terminus Ouest de la navette toulonnaise, avec une fréquence accrue.

Ces deux phases concourent à une amélioration notable des transports du quotidien et nous y sommes favorables.

En revanche, nous réaffirmons notre opposition aux phases 3 et 4 du projet car celles-ci, envisagées par l'Etat à partir de 2033, si était confirmée la création d'une ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon traversant le territoire de Sud Sainte Baume.

La Commune s'est opposée par motion, à plusieurs reprises, à ce tracé pour des raisons qui demeurent toujours d'actualité : coût très onéreux, gain de temps dérisoire, aléas géotechniques forts et mise en danger du système hydrologique, coupures de territoires et défiguration des paysages du Castellet et du Beausset en plein cœur du Parc Naturel Régional, nuisances de chantier et d'exploitation.

Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Moser
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Moser
Intervention de M. le Maire

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_39 : Création d'un poste de vacataire – Audit et programmation des animations et des événements culturels de la Commune

OBJET DEL_2022_40 : Création d'un emploi non permanent – L. ROMERO

Linda ROMERO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé de créer pour 2022 :

- Un emploi non permanent d'attaché pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Un poste de vacataire pour l'audit et la programmation des animations et événements culturels de la Commune.

Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_41 : Remise gracieuse du régisseur de la régie « horodateurs » suite à un vol avec effraction – J.P. ROUSSEL

Jean-Pierre ROUSSEL donne lecture de l'exposé suivant :

Un vol d'une partie de la recette a été commis en juillet 2020 sur des horodateurs de la Commune, soit 1 151,10 €.

En décembre 2020, la Direction Départementale des Finances Publiques a décidé que les circonstances étaient constitutives de la force majeure.

Par conséquent, la responsabilité personnelle pécuniaire du régisseur n'est pas mise en jeu, et la dépense correspondante doit être prise en charge par le budget de la Commune.

Aussi, le comptable a demandé le 25 février 2022 que la Commune délibère afin de procéder au mandatement de la remise gracieuse ainsi accordée.

Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_42 : Désignation des représentants de la Commune auprès de la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ) – L. DE MARIA
GARCIA Gilles, BOTTASSO Céline, PROSPERI Armande, MEYER Jean-Pierre se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de F. Chenet
Intervention Mme Aubert
Intervention de F. Chenet
Intervention Mme Aubert

Luc DE MARIA donne lecture de l'exposé suivant :

Il est procédé à nouveau à la désignation des 2 titulaires et des 2 suppléants qui représentent la Commune à la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ).

Il est proposé de désigner Messieurs Gilles GARCIA et Jean-Pierre MEYER délégués titulaires, ainsi que Mesdames Céline BOTTASSO et Armande PROSPERI, délégués suppléantes.
Conformément à la récente loi dite « 3DS », les élus dont la candidature est proposée pour représenter la Commune dans un organisme extérieur, ne participent pas au vote.

Mme AUBERT intervient :
Sont également déclarés candidats : La liste « Avec Sanary au cœur » : madame Francine CHENET, déléguée titulaire et Monsieur Thomas DECAUX suppléant »

Renonciation au scrutin secret
Adopté à l'unanimité

L'élection se fait à mains levées.

Gilles GARCIA, Jean-Pierre MEYER, Céline BOTTASSO et Armande PROSPERI, **sont désignés à la majorité absolue** représentants de la Commune au sein de la MIAJ.

OBJET DEL_2022_43 : Commission consultative des services publics locaux – Nouvelle élection des membres du Conseil municipal et remplacement d'un représentant d'association locale – R. PORCU

Robert PORCU donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé :

- d'une part, de prendre acte du changement de président au sein de l'association Just Sanary et de désigner le nouveau président en remplacement de l'ancien parmi les 10 représentants d'associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;
- et d'autre part, de procéder à l'élection des 12 membres du Conseil municipal au sein de la CCSPL.

Mme Aubert intervient pour :

- Se prononcer, à l'unanimité, sur la renonciation au scrutin secret en décidant d'un vote à mains levées pour la nomination d'un représentant d'une association locale au sein de la CCSPL,
Pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0
Adopté à l'unanimité
- Nommer Monsieur Olivier ROUILLON (Just Sanary) au sein de la CCSPL en sa qualité de représentant d'une association locale,
Pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Les listes suivantes ont été constituées :

- Liste « Toujours mieux vivre à Sanary » composée des membres suivants : Madame Véronique DI MAGGIO, Monsieur Jean BRONDI, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Madame Fanny MAZELLA, Madame Muriel CANOLLE, Monsieur Eric MIGLIACCIO, Madame Eliane THIBAUX, Monsieur Bernard ROTGER, Monsieur Jean-Luc GRANET et Jacques VENET
- Liste « Avec Sanary au cœur » composée des membres suivants : Madame Elisabeth MOSER, Monsieur Thomas DECAUX et Madame Francine CHENET
- Liste « Renouveau pour Sanary » composée des membres suivants : Monsieur Jean-Pierre MEYER

Le vote s'effectue à bulletins secrets et Mme Aubert explique le déroulement de celui-ci.

Intervention de Mme Aubert :

Compte rendu de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code des collectivités territoriales :

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de M. Meyer

Mme Aubert reprend le cours de l'assemblée, il y a aucune question sur les décisions.

Adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre :
sur demande de Mme Aubert, les observations de Mme Moser et les réponses ci-dessous sont intégralement retranscrites.

Mme Moser : « Alors, c'est à la page 1, c'est par rapport à la déclaration que j'ai faite pour demander la création d'un fonds de soutien aux victimes.
J'ai réécouté l'enregistrement, vous m'aviez répondu, par ce que là ce n'est pas du tout noté : « qu'à la suite de cette analyse qui sera faite, vs pouvez compter sur la majorité pour mettre en œuvre éventuellement et effectivement un fonds de solidarité ». Cela n'apparaît pas dans le PV »

Mme Aubert : « Deux choses : vous avez demandé que votre intervention soit mise intégralement, c'est ce que nous avons fait. Je vous rappelle que désormais, et M. Meyer souvent s'en désespérait, que les services sont tenus désormais de faire un procès-verbal « mini-mini », vous avez vu qu'il est très succinct d'où l'absence de la réponse. »

Mme Moser : « Oui, mais il y avait quand même dans la réponse quelque chose qui était intéressant et qui ne ressort pas du tout, alors qu'il y a des interventions de M. Meyer qui sont beaucoup plus complètes et mieux notées »

Mme Aubert : « Je suis désolée que le service n'ait pas noté intégralement, je vais les réprimander pour ça, mais de toute façon ça ne change rien à l'affaire »

Mme Moser : « p2 sur 19, j'avais posé la question concernant le budget annexe du port et j'avais demandé la transparence sur le projet de rénovation du port. Ça n'apparaît pas non plus. »

Mme Aubert : « Comme c'est très synthétisé... »

Mme Moser : « Oui, mais c'était quand même important que l'on demande la transparence, ce n'était pas long. »

Mme Aubert : « On va noter votre observation dans le procès-verbal d'aujourd'hui, on retient les deux observations que vous nous avez faites, comme cela elles seront retranscrites. »

Mme Moser : « Après, il y en a une 3^{ème} page 13 : là carrément, c'était sur la délibération pour mettre en place un forfait mobilité, ça concernait l'usage du vélo et du covoiturage, et vous aviez répondu, vous aviez pris la parole, et vous aviez répondu. »

Mme Aubert : « J'avais répondu à Mme Chenet. »

Mme Moser : « Oui, mais c'est marqué Mme Moser ! »

Mme Aubert : « Ah, je me souviens bien ! que j'avais répondu à Mme Chenet. »

Mme Moser : « En vérité, c'est à Mme Chenet que vous avez répondu et pas à Mme Moser. Et Mme Chenet avait demandé qu'une réflexion soit engagée. »

Mme Aubert : « Je me souviens très bien de notre échange, nous corrigerons. »

M. le Maire intervient pour donner la parole à M. Meyer
Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer

Intervention de M. le Maire
Intervention de Mme Aubert

Intervention de M. Meyer

Mme Aubert donne les résultats de la CCSPL (point 43) :

Nombre de votants : 33

Bulletins nuls / abstentions : 1

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Sièges à pourvoir : 12

Madame Véronique DI MAGGIO, Monsieur Jean BRONDI, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Madame Fanny MAZELLA, Madame Muriel CANOLLE, Monsieur Eric MIGLIACCIO, Madame Eliane THIBAUX, Monsieur Bernard ROTGER, Monsieur Jean-Luc GRANET, Jacques VENET, Madame Elisabeth MOSER, Monsieur Jean-Pierre MEYER **sont proclamés élus** membres de la CCSPL

M. le Maire clôture la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.



Le secrétaire de séance,

Luc DE MARIA

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance à 17 h 01

M. le Maire ouvre la séance, remercie les personnes présentes et demande à Luc DE MARIA de faire l'appel.

Sont présents : Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Jean BRONDI, CANOLLE Muriel, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Eliane THIBAUX, Eric MIGLIACCIO, CLARINARD Christophe, DI MAGGIO Véronique, GARCIA Gilles, BOTTASSO Céline, DE MARIA Luc, BOUCHART Sylvie, DESANGES Camille, ROMERO Linda, ROUSSEL Jean-Pierre, VITEL Claudia, Bernard ROTGER, Carole DE PERETTI, PROSPERI Armande, GONET Pascal, NICOLAS Marie-Cristine, CHAZAL Pierre, CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas, MEYER Jean-Pierre

Ont donné pouvoir : Robert PORCU donne procuration à CANOLLE Muriel, COCHE-DEGRASSAT Laurence donne procuration à Jean BRONDI, BATTÉ Laëtitia donne procuration à DI MAGGIO Véronique, Frédéric CARTA donne procuration à ROMERO Linda, VENET Jacques donne procuration à Bernard ROTGER

Mme Aubert apporte des précisions sur l'ordre du jour.

Intervention de M. Meyer sur le point 13 « loi climat »

M. le Maire prend la parole.

Mme Aubert intervient.

OBJET DEL_2022_01 : Vote du débat d'orientations budgétaires 2022 - budget principal et budgets annexes – S. BOUCHART

Sylvie BOUCHART donne lecture de l'exposé suivant :

Un rapport sur les orientations budgétaires détaillant les objectifs du Budget primitif 2022 de la Commune et des budgets annexes, a été remis et fera l'objet d'une publication.

La présentation de ce rapport par l'exécutif donne lieu à un débat d'orientation budgétaire, dont il est pris acte par une délibération.

Ainsi, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2022 qui vient de se dérouler et d'approuver celui-ci.

Présentation du DOB par M. Febrari, Directeur financier de la Ville

Remerciements de M. le Maire

Intervention de M. Meyer

Intervention de Mme Aubert

Précisions de Mme Juignet, Directrice Urbanisme et projets

Intervention de M. Meyer

Intervention de Mme Aubert

Vote sur le fait que le Conseil municipal a pris acte de la tenue du débat (consigne préfecture)

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_02 : Versement de dons aux hôpitaux publics locaux – Transfert de l'autorisation de dépense sur l'exercice 2022 – E. THIBAUX

Eliane THIBAUX donne lecture de l'exposé suivant :

La commune a voté en 2020 le versement :

- D'un don de 30 000 € au Centre Hospitalier Intercommunal Toulon-La Seyne sur Mer
- D'un don de 30.000 € à l'Hôpital d'Instruction des Armées Ste-Anne.

Il est proposé de confirmer sur l'exercice 2022 les engagements pris par la commune en 2020 et renouvelés en 2021, mais n'ayant pu être exécutés administrativement par les bénéficiaires.

Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_03 : Opération « Dolce Villa », Chemin de la Buge - Demande de garantie d'emprunt pour l'acquisition de 16 logements locatifs sociaux

OBJET DEL_2022_04 : Opération « Champs Fleuris », 61 Allée des Champs Fleuris - Demande de garantie d'emprunt pour la construction de 22 logements locatifs sociaux – C. DESANGES

Camille DESANGES donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de 2 opérations de construction neuve comportant un pourcentage de logements communaux, il est proposé d'accorder des garanties d'emprunt aux bailleurs comme suit :

- pour l'acquisition de 16 logements dans le cadre l'opération « Dolce Villa », une garantie à hauteur de 100 %, soit 1 090 807 €,

- et pour la construction de 22 logements dans le cadre l'opération « Champs Fleuris », une garantie à hauteur de 50 %, soit 1 279 351,50 €.

Laurence COCHE-DEGRASSAT sur procuration de Jean Brondi ne participe pas au vote du point n° 03.

Point 03

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)
Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Point 04

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)
Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_05 : Création d'une nouvelle opération de travaux effectués d'office pour compte de tiers – Sinistre du 7 décembre 2021

OBJET DEL_2022_06 : Modification de l'opération de travaux effectués d'office pour compte de tiers n°04 – Madame Sylvie BOUCHART

Sylvie BOUCHART donne lecture de l'exposé suivant :

Quand la Commune effectue des travaux en se substituant aux responsables défaillants, ces dépenses sont retracées dans une opération comptable pour compte de tiers.

Il convient d'une part de mettre à jour l'opération pour compte de tiers n°4 créée en 2021 pour les travaux de mise en sécurité d'immeubles, en élargissant son objet à toutes les situations prévues par la réglementation, dans lesquelles la Commune doit exécuter d'office des travaux après des injonctions restées sans effet. Ceci afin de raccourcir encore plus les délais dans l'engagement de ces procédures.

D'autre part, une nouvelle opération pour compte de tiers, suivant la même logique, est à créer suite à l'effondrement du 7 décembre 2021 qui a généré d'importantes dépenses engagées par la Commune.

Intervention de Mme Moser : demande d'un vote séparé sur chacun des 2 points – réponse de Mme Aubert.

Point n° 05

Adopté à l'unanimité

Point n° 06

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

Intervention de M. Meyer

Intervention de M. le Maire

Intervention de Mme Aubert

Intervention de M. le Maire

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert.

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Chenet

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Chenet

Intervention de M. le Maire.

OBJET DEL_2022_07 : Mise en place d'une démarche de souscription populaire et de mécénat pour le projet de rénovation du Sanctuaire de la Miséricorde, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine – P. GONET

Pascal GONET donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune a pour projet de rénover le Sanctuaire de la Miséricorde, anciennement appelée Chapelle des pénitents blancs, pour un coût estimé à 530 000 € HT.

268 000 € de subventions ont déjà fait l'objet d'accords de principe de l'Etat et de la Région.

Afin de compléter ce financement, la Commune souhaite mettre en place une souscription populaire avec l'aide de la Fondation du Patrimoine.

Ce financement participatif en ligne, composé de dons des personnes physiques ou morales donnant droit à des réductions d'impôts, pourrait atteindre jusqu'à 150 000 €.

Intervention de M. Meyer

Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_08 : Opération « Champs Fleuris » - Convention d'occupation temporaire d'une parcelle du domaine privé communal avec le Logis Familial Varois et la société STAM dans le cadre des travaux de construction – M.C. NICOLAS

Marie-Cristine NICOLAS donne lecture de l'exposé suivant :

L'opération « Champs Fleuris » doit permettre la réalisation de 22 logements locatifs sociaux.

Pour faciliter la réalisation des travaux dans les meilleures conditions, il est proposé de mettre temporairement à disposition du bailleur social et de la société en charge de la construction une parcelle riveraine appartenant au domaine privé de la Commune.

Intervention de Mme Aubert

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_09 : Rectification de la délibération n°2021-278 du 8 décembre 2021 portant acquisition auprès de l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur de la parcelle AI 1565 et mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle AI 1531 au profit de la parcelle AI 1532, situées Route de la Gare, quartier de la Baou à Sanary-sur-Mer – E. THIBAUX

Daniel ALSTERS se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne reviendra qu'après celui-ci.

P. Aubert précise qu'elle a de ce fait la présidence de l'assemblée.

Eliane THIBAUX donne lecture de l'exposé suivant :

Au Conseil municipal du 8 décembre dernier, l'acquisition d'une parcelle route de la Gare a été approuvée pour un montant de 29 366,60 € TTC.

Sur demande des notaires, il est nécessaire de modifier le montant HT de la vente en raison des règles d'assujettissement à la TVA de l'Etablissement Public Foncier PACA.

Le montant TTC de la vente est inchangé.

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_10 : Lutte contre les termites – Définition d'un périmètre d'infestation autour du 39 rue Jean Jaurès – parcelle AP 264 – J. BRONDI

Jean BRONDI donne lecture de l'exposé suivant :

Un arrêté préfectoral a classé la Commune, comme de nombreuses autres communes du département, parmi les zones contaminées par les termites.

La Commune peut donc créer des périmètres d'infestation autour des foyers avérés.

La présence de termites ayant été signalée au 39 rue Jean Jaurès, il est nécessaire de délimiter un tel périmètre.

Dans ce secteur, afin d'endiguer ce fléau, il pourra être enjoint par arrêté aux propriétaires de procéder dans un délai de 6 mois à la recherche de termites, ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_11 : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec l'Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte-d'Azur (EPF PACA) pour la mise à disposition temporaire d'un bien immobilier situé 29 avenue Joseph Soleillet

OBJET DEL_2022_12 : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire conclue avec l'EPF PACA pour la mise à disposition temporaire de 14 appartements situés dans la Résidence de la Cride, 667 chemin de Bacchus – M. CANOLLE

Muriel CANOLLE donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune a conclu en 2020 2 conventions d'occupation précaire de biens appartenant à l'EPF PACA au 29 avenue Joseph Soleillet et au 667 chemin de Bacchus.

Dans l'attente de l'aboutissement des projets fonciers pilotés par l'EPF, ces conventions permettent à la Commune de disposer de logements d'urgence ou servant d'étapes vers un relogement dans le parc social.

Des avenants à ces conventions sont proposés afin, d'une part de préciser les montants TTC et charges comprises des redevances versées à l'EPF, et, d'autre part, d'autoriser la mise à disposition d'un logement du 29 avenue Soleillet à l'association RENATUS.

En effet, cette association sanaryenne qui œuvre dans l'accompagnement en soins palliatifs a besoin urgemment d'un local.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_13 : Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR pour la réalisation de travaux sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de giratoire à l'intersection de la Route de Bandol et du Chemin des Roches

OBJET DEL_2022_14 : Adoption d'un fonds de concours au profit du SYMIELECVAR pour la réalisation de travaux d'effacement de réseaux sous sa maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'aménagement de la rue Jean Carbone – J.L. GRANET

Jean-Luc GRANET donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune a confié au SYMIELEC les travaux d'enfouissement des réseaux aériens, d'une part dans le cadre de la création par le Département d'un giratoire à l'intersection chemin des Roches/route de Bandol, et d'autre part, entre la rue Jean Carbone et l'allée des Champs Fleuris.

Pour le projet chemin des Roches, le SYMIELEC assure une part du financement à hauteur de 40 000 €. Le reste est financé par la Commune :

- Par un fonds de concours de 37 500 € en investissement ;
- Et le solde, soit 12 500 €, en fonctionnement.

Quant au projet rue Jean Carbone, le financement du SYMIELEC est de 36 000 €. Restent à la charge de la Commune : un fonds de concours de 113 875 € en investissement, et 63 125 € en fonctionnement.

Laurence COCHE-DEGRASSAT sur procuration de Jean Brondi ne participe pas au vote, pour le point 14.

Adopté à l'unanimité pour le point n° 13

Adopté à l'unanimité des voix exprimées pour le point 14

OBJET DEL_2022_15 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Sanary-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux aériens depuis la rue Jean Carbone jusqu'à l'allée des Champs Fleuris

OBJET DEL_2022_16 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la commune de Sanary-sur-Mer à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux aériens, d'extension du réseau d'eau brute et d'extension du réseau fibre dans le quartier Portissol – J. BRONDI

Laurence COCHE-DREGRASSAT sur procuration de Jean BRONDI ne participe pas au vote pour le point 15.

Carole DE PERETTI se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Jean BRONDI donne lecture de l'exposé suivant :

En parallèle de l'enfouissement des réseaux aériens rue Jean Carbone, des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement vont être entrepris par Sud Sainte-Baume.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération prévoit également des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans le quartier Portissol, alors qu'il y est aussi prévu l'enfouissement des réseaux aériens.

Pour mieux coordonner les différentes interventions, il est proposé que la Commune transfère sa maîtrise d'ouvrage à Sud Sainte-Baume.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_17 : Attribution de subvention à une association dans le domaine de la sécurité – C. DE PERETTI

Carole DE PERETTI donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 8 800 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_18 : Attribution de subventions aux associations sportives – E. MIGLIACCIO
Laetitia BATTÉ sur procuration de Véronique DI MAGGIO ne participe pas au vote.

Jean BRONDI avec procuration de Laurence COCHE-DEGRASSAT et Fanny MAZELLA se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Eric MIGLIACCIO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations sportives suivantes, pour un montant total de 88 200 € :

Arc club sanaryen, Club d'escrime sanaryen, Football club Portissol, Funky Dinamix, H2O, Les randonneurs sanaryens, Sanary cyclo sports, Sanary échecs, Sanary Handball Club, Sanary running cap Garonne, Sanary tennis de table, Tennis Club du Rosaire, UNSS (sport scolaire) et Union Sportive Sanaryenne.

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_19 : Attribution de subventions dans le domaine de l'éducation – A. PROSPERI

Armande PROSPERI donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations suivantes, œuvrant dans le domaine de l'éducation, pour un montant total de 4 400 € :

Pupilles de l'enseignement public du Var (PEP83), Taoumé, et Sir Ernst expéditions.

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_20 : Attribution d'une subvention à l'UNICEF - délégation du Var – C. BOTTASSO

Céline BOTTASSO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à la délégation varoise de l'UNICEF.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_21 : Signature de la Convention Territoriale Globale 2022-2025 avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Var et la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume – C. BOTTASSO

Céline BOTTASSO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé de signer la Convention territoriale globale 2022-2025 avec Sud Sainte Baume et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Var.

Cette convention est le nouvel outil de coopération et de financement de la CAF avec les collectivités.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_22 : Répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques (maternelles et élémentaires) avec les communes de la Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages - Année 2019-2020

OBJET DEL_2022_23 : Répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles publiques (maternelles et élémentaires) avec les communes de Cuers, Ollioules et la Seyne-sur-Mer - Année 2020-2021 – A. PROSPERI

Armande PROSPERI donne lecture de l'exposé suivant :

Le Code de l'éducation fixe le principe d'une répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants des Communes environnantes dans le cadre d'un accord entre la Commune d'accueil et la Commune de résidence.

Les 2 projets de délibération qui vous sont soumis, déterminent :

- pour l'année 2019/2020 les montants concernant la Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages,
- pour l'année 2020/2021 ceux concernant Cuers, Ollioules et la Seyne-sur-Mer.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_24 : Attribution d'une subvention à l'association de commerçants Just'Sanary – P. CHAZAL

Gilles GARCIA se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Pierre CHAZAL donne lecture de l'exposé suivant :

Il est donc proposé d'attribuer à l'association de commerçants Just Sanary une subvention de 35 000 €.

Pour : 29 - Contre : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas) – Abstention : 0

Adopté à la majorité

OBJET DEL_2022_25 : Modification des redevances d'occupation du domaine public applicables aux locaux de « l'Espace Îlot des Picotières » suite à une manifestation d'intérêt spontanée – F. MAZELLA

Fanny MAZELLA donne lecture de l'exposé suivant :

L'école PERFORMANCE BUSINESS SCHOOL a contacté la Commune pour s'implanter sur Sanary et occuper des locaux à l'Espace Îlot des Picotières.

Cette école supérieure du commerce propose plusieurs cursus : BTS, licence et master.

L'école sollicitait une redevance de 10 €/m²/mois pour 330 m² soit 3 300 € par mois, inférieure à ce que prévoyait la délibération du 8 décembre 2021 fixant les montants de redevance pour 2022 (18,50 €/m²).

Toutefois, depuis l'installation de C2CARE en août 2020 les locaux restants vacants n'ont pas trouvé preneur.

Aussi il est proposé un tarif dégressif pour les surfaces au-delà de 300 m², et par conséquent d'inscrire ces modifications dans le tableau des redevances annexé à la délibération du 8 décembre 2021.

Les autres montants restent inchangés.

Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer
Intervention de L. de Maria

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_26 : Versement d'une indemnité d'éviction à un locataire en bail commercial d'un local communal – F. MAZELLA

Fanny MAZELLA donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de la concession de travaux « Gallieni », les locaux de l'agence HAVAS VOYAGES doivent être libérés au plus tard le 31 décembre 2022.

La Commune a donc fait connaître au locataire son intention de résilier le bail commercial, ce qui lui donne droit au paiement d'une indemnité d'éviction.

L'agence HAVAS VOYAGES ayant trouvé un local commercial à proximité, son fonds de commerce ne disparaîtra pas mais sera transféré.

L'indemnité d'éviction est calculée à partir de différentes indemnités et coûts générés par la résiliation, et notamment le coût éventuel d'un nouveau « pas-de-porte » pour l'ex-locataire.

Or, le futur bailleur de l'agence lui réclame 60 000 € de pas de porte. Dans la mesure où celle-ci sollicite de la Commune une indemnité d'éviction de 20 662,20 € seulement, il est proposé de la lui accorder.

Le versement de l'indemnité d'éviction permettra en outre une libération rapide des locaux.

Pour : 30 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)
Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_27 : Attribution d'une subvention dans le domaine des animations – C. VITEL

Claudia VITEL donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association Sanary Animation.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_28 : Création d'un tarif pour l'acquisition d'une reproduction d'oeuvre exposée dans le cadre de « l'Art Suspendu » – L. ROMERO

Linda ROMERO donne lecture de l'exposé suivant :

Dans le cadre de l'exposition « l'Art Suspendu », les artistes participant à l'exposition et le souhaitant peuvent acquérir la reproduction de leur oeuvre, à la fin de l'exposition.

Dans un deuxième temps, si les artistes ne sont pas intéressés, des particuliers en ayant fait la demande auprès du service Culture peuvent également les acheter.

Chaque reproduction pourra être cédée pour un montant de 69,60 euros TTC, correspondant au coût unitaire d'une reproduction d'oeuvre pour la Commune.

Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_29 : Attribution de subventions aux associations culturelles – B. ROTGER
Robert PORCU sur procuration de Muriel CANOLLE ne participe pas au vote.

Camille DESANGES et Jean-Pierre MEYER se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Bernard ROTGER donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles suivantes, pour un montant total de 45 875 € :

- Jazz Club de Sanary, Chorale Arc-en-Ciel, Bibliothèque sonore, Les artistes, Société musicale de la Saint Nazairienne, Astro club Orion, Middle Jazz Orchestra, Jason Archeo Sub, Fractales, La Coustiero Flourido, Café Philo.

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_30 : Attribution d'une subvention à l'association du Musée Frédéric Dumas – B. ROTGER

Daniel ALSTERS et Pierre CHAZAL se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.
Patricia AUBERT précise qu'elle a la présidence de l'assemblée

Bernard ROTGER donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association du Musée Frédéric Dumas.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_31 : Attribution de subventions aux associations patriotiques – P. GONET

Jean BRONDI avec procuration de Laurence COCHE-DEGRASSAT et Eric MIGLIACCIO se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Pascal GONET donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations patriotiques suivantes, pour un montant total de 930 € :

Amicale de Marins et Marins Anciens Combattants (AMMAC), Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

Les montants par association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

OBJET DEL_2022_32 : Attribution d'une subvention à l'association Sanary Solidarité – A. PROSPERI

Armande PROSPERI donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 44 000 € à l'association Sanary Solidarité.

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_33 : Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine social – M. CANOLLE

Patricia AUBERT se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après, celui-ci.

Muriel CANOLLE donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer des subventions dans le domaine social pour un total de 17 500 € répartis comme suit :

- 12 000 € en faveur des associations suivantes œuvrant contre l'exclusion, l'isolement et la précarité ou intervenant dans le champ de l'insertion par l'activité économique : Banque Alimentaire du Var, Centre Départemental pour l'Insertion Sociale (CEDIS), Chambre Régionale du Surendettement Social (CRESUS), Croix Rouge Française, Entraide Protestante, Rencontres et Echanges, Eureka CLUB, Plein Soleil.

- 5 200 € en faveur des associations suivantes agissant dans l'accueil, le soutien, l'accompagnement aux personnes défavorisées, malades, handicapées et de leurs familles : France Alzheimer Var, SOS Amitié Toulon, Amicale des Donneurs de Sang, Association de soins palliatifs ASP VAR, Haricot Magique, Ligue contre le cancer.

Les montants pour chaque association figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_34 : Attribution d'une subvention en faveur de l'association La Maison Bleue – F. MAZELLA

Muriel CANOLLE avec procuration de Robert PORCU s'est absentée de la salle du Conseil municipal et n'a pas participé au vote.

Fanny MAZELLA donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 € en faveur de l'association La Maison Bleue

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_35 : Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance – V. DI MAGGIO

Muriel CANOLLE avec procuration de Robert PORCU s'est absentée de la salle du Conseil municipal et n'a pas participé au vote.

Véronique DI MAGGIO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé d'attribuer un total de 77 990 € de subvention aux associations qui contribuent à satisfaire les besoins de la population en matière de mode de garde ou d'accueil des familles et de leurs enfants âgés de moins de 4 ans, à savoir :

Le Carrousel – Maison Verte, Babynounous et les crèches les Bambinoux, Les Canailoux, Un Petit Coin de Paradis / Le Petit Prince du verger, et La Petite Etoile.

Les montants par organisme figurent dans le projet de délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_36 : Attribution d'une subvention à la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ) pour l'année 2022 – G. GARCIA

CLARINARD Christophe, BOTTASSO Céline, PROSPERI Armande, MEYER Jean-Pierre se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Gilles GARCIA donne lecture de l'exposé suivant :

La Commune est membre de la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ), organisme affilié à l'Union Nationale des Missions Locales.

La MIAJ demande une participation financière à la Commune de 0,93 € par habitant et par an, soit 15 958,80 € pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_37 : Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre d'actions amiables contre une page Facebook – P. AUBERT

Daniel ALSTERS se retire de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participe pas au vote et ne revient qu'après celui-ci.

Patricia Aubert précise qu'elle a la présidence de l'assemblée

Patricia AUBERT donne lecture de l'exposé suivant :

Monsieur le Maire est régulièrement visé depuis son élection, par des propos diffamatoires ou injurieux mis en ligne sur la page Facebook d'une association coutumière du fait.

Face à cela, il souhaite agir, pour le moment amiablement, contre les auteurs de ces propos et contre le Directeur de la Publication de cette page Facebook. Il a ainsi sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle.

Les modalités de celle-ci sont variées. Elles incluent généralement la prise en charge des frais d'avocats. Il peut aussi s'agir d'un droit de réponse ou d'une mise en demeure adressée par la Commune pour le compte de l'élu bénéficiant de la protection fonctionnelle.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans les conditions suivantes : rédaction de droits de réponse et/ou de mises en demeure afin d'obtenir la suppression des publications diffamatoires ou injurieuses, car ces mesures semblent être, à ce jour une protection suffisante.

Si ce n'était pas le cas, il reviendrait alors au Conseil municipal de fixer de nouvelles conditions d'octroi, incluant cette fois-ci la prise en charge d'actions en justice.

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Pour : 29 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CHENET Francine, MOSER Elisabeth, DECAUX Thomas)

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

OBJET DEL_2022_38 : Motion sur la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) – J.L. GRANET

Jean-Luc GRANET donne lecture de l'exposé suivant :

Le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) est aujourd'hui phasé et abordé tronçon par tronçon.

Seules les phases 1 et 2 sont actuellement débattues et étaient soumises à une enquête d'utilité publique qui s'est terminée le 28 février 2022.

Celles-ci concernent principalement pour le territoire de Sud Sainte Baume, le déplacement de la Gare de Saint-Cyr-sur-Mer, pour en faire le terminus Ouest de la navette toulonnaise, avec une fréquence accrue.

Ces deux phases concourent à une amélioration notable des transports du quotidien et nous y sommes favorables.

En revanche, nous réaffirmons notre opposition aux phases 3 et 4 du projet car celles-ci, envisagées par l'Etat à partir de 2033, si était confirmée la création d'une ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon traversant le territoire de Sud Sainte Baume.

La Commune s'est opposée par motion, à plusieurs reprises, à ce tracé pour des raisons qui demeurent toujours d'actualité : coût très onéreux, gain de temps dérisoire, aléas géotechniques forts et mise en danger du système hydrologique, coupures de territoires et défiguration des paysages du Castellet et du Beausset en plein cœur du Parc Naturel Régional, nuisances de chantier et d'exploitation.

Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Moser
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Moser
Intervention de M. le Maire

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_39 : Création d'un poste de vacataire – Audit et programmation des animations et des événements culturels de la Commune

OBJET DEL_2022_40 : Création d'un emploi non permanent – L. ROMERO

Linda ROMERO donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé de créer pour 2022 :

- Un emploi non permanent d'attaché pour faire face à un accroissement temporaire d'activité
- Un poste de vacataire pour l'audit et la programmation des animations et événements culturels de la Commune.

Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_41 : Remise gracieuse du régisseur de la régie « horodateurs » suite à un vol avec effraction – J.P. ROUSSEL

Jean-Pierre ROUSSEL donne lecture de l'exposé suivant :

Un vol d'une partie de la recette a été commis en juillet 2020 sur des horodateurs de la Commune, soit 1 151,10 €.

En décembre 2020, la Direction Départementale des Finances Publiques a décidé que les circonstances étaient constitutives de la force majeure.

Par conséquent, la responsabilité personnelle pécuniaire du régisseur n'est pas mise en jeu, et la dépense correspondante doit être prise en charge par le budget de la Commune.

Aussi, le comptable a demandé le 25 février 2022 que la Commune délibère afin de procéder au mandatement de la remise gracieuse ainsi accordée.

Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert

Adopté à l'unanimité

OBJET DEL_2022_42 : Désignation des représentants de la Commune auprès de la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ) – L. DE MARIA
GARCIA Gilles, BOTTASSO Céline, PROSPERI Armande, MEYER Jean-Pierre se retirent de la salle du Conseil municipal avant l'examen de ce point, ne participent pas au vote et ne reviennent qu'après celui-ci.

Intervention de Mme Chenet
Intervention de Mme Aubert
Intervention de F. Chenet
Intervention Mme Aubert
Intervention de F. Chenet
Intervention Mme Aubert

Luc DE MARIA donne lecture de l'exposé suivant :

Il est procédé à nouveau à la désignation des 2 titulaires et des 2 suppléants qui représentent la Commune à la Mission Intercommunale Action Jeunes (MIAJ).

Il est proposé de désigner Messieurs Gilles GARCIA et Jean-Pierre MEYER délégués titulaires, ainsi que Mesdames Céline BOTTASSO et Armande PROSPERI, délégués suppléantes.
Conformément à la récente loi dite « 3DS », les élus dont la candidature est proposée pour représenter la Commune dans un organisme extérieur, ne participent pas au vote.

Mme AUBERT intervient :
Sont également déclarés candidats : La liste « Avec Sanary au cœur » : madame Francine CHENET, déléguée titulaire et Monsieur Thomas DECAUX suppléant »

Renonciation au scrutin secret

Adopté à l'unanimité

L'élection se fait à mains levées.

Gilles GARCIA, Jean-Pierre MEYER, Céline BOTTASSO et Armande PROSPERI, **sont désignés à la majorité absolue** représentants de la Commune au sein de la MIAJ.

OBJET DEL_2022_43 : Commission consultative des services publics locaux – Nouvelle élection des membres du Conseil municipal et remplacement d'un représentant d'association locale – R. PORCU

Robert PORCU donne lecture de l'exposé suivant :

Il est proposé :

- d'une part, de prendre acte du changement de président au sein de l'association Just Sanary et de désigner le nouveau président en remplacement de l'ancien parmi les 10 représentants d'associations locales au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;
- et d'autre part, de procéder à l'élection des 12 membres du Conseil municipal au sein de la CCSPL.

Mme Aubert intervient pour :

- Se prononcer, à l'unanimité, sur la renonciation au scrutin secret en décidant d'un vote à mains levées pour la nomination d'un représentant d'une association locale au sein de la CCSPL,
Pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

- Nommer Monsieur Olivier ROUILLON (Just Sanary) au sein de la CCSPL en sa qualité de représentant d'une association locale,
Pour : 33 – Contre : 0 – Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Les listes suivantes ont été constituées :

- Liste « Toujours mieux vivre à Sanary » composée des membres suivants : Madame Véronique DI MAGGIO, Monsieur Jean BRONDI, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Madame Fanny MAZELLA, Madame Muriel CANOLLE, Monsieur Eric MIGLIACCIO, Madame Eliane THIBAUX, Monsieur Bernard ROTGER, Monsieur Jean-Luc GRANET et Jacques VENET
- Liste « Avec Sanary au cœur » composée des membres suivants : Madame Elisabeth MOSER, Monsieur Thomas DECAUX et Madame Francine CHENET
- Liste « Renouveau pour Sanary » composée des membres suivants : Monsieur Jean-Pierre MEYER

Le vote s'effectue à bulletins secrets et Mme Aubert explique le déroulement de celui-ci.

Intervention de Mme Aubert :

Compte rendu de décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code des collectivités territoriales :

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de Mme Aubert

Intervention de Mme Moser

Intervention de M. Meyer

Mme Aubert reprend le cours de l'assemblée, il y a aucune question sur les décisions.

Adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre :
sur demande de Mme Aubert, les observations de Mme Moser et les réponses ci-dessous sont intégralement retranscrites.

Mme Moser : « Alors, c'est à la page 1, c'est par rapport à la déclaration que j'ai faite pour demander la création d'un fonds de soutien aux victimes.
J'ai réécouté l'enregistrement, vous m'aviez répondu, par ce que là ce n'est pas du tout noté : « qu'à la suite de cette analyse qui sera faite, vs pouvez compter sur la majorité pour mettre en œuvre éventuellement et effectivement un fonds de solidarité ». Cela n'apparaît pas dans le PV »

Mme Aubert : « Deux choses : vous avez demandé que votre intervention soit mise intégralement, c'est ce que nous avons fait. Je vous rappelle que désormais, et M. Meyer souvent s'en désespérait, que les services sont tenus désormais de faire un procès-verbal « mini-mini », vous avez vu qu'il est très succinct d'où l'absence de la réponse. »

Mme Moser : « Oui, mais il y avait quand même dans la réponse quelque chose qui était intéressant et qui ne ressort pas du tout, alors qu'il y a des interventions de M. Meyer qui sont beaucoup plus complètes et mieux notées »

Mme Aubert : « Je suis désolée que le service n'ait pas noté intégralement, je vais les réprimander pour ça, mais de toute façon ça ne change rien à l'affaire »

Mme Moser : « p2 sur 19, j'avais posé la question concernant le budget annexe du port et j'avais demandé la transparence sur le projet de rénovation du port. Ça n'apparaît pas non plus. »

Mme Aubert : « Comme c'est très synthétisé... »

Mme Moser : « Oui, mais c'était quand même important que l'on demande la transparence, ce n'était pas long. »

Mme Aubert : « On va noter votre observation dans le procès-verbal d'aujourd'hui, on retient les deux observations que vous nous avez faites, comme cela elles seront retranscrites. »

Mme Moser : « Après, il y en a une 3^{ème} page 13 : là carrément, c'était sur la délibération pour mettre en place un forfait mobilité, ça concernait l'usage du vélo et du covoiturage, et vous aviez répondu, vous aviez pris la parole, et vous aviez répondu. »

Mme Aubert : « J'avais répondu à Mme Chenet. »

Mme Moser : « Oui, mais c'est marqué Mme Moser ! »

Mme Aubert : « Ah, je me souviens bien ! que j'avais répondu à Mme Chenet. »

Mme Moser : « En vérité, c'est à Mme Chenet que vous avez répondu et pas à Mme Moser. Et Mme Chenet avait demandé qu'une réflexion soit engagée. »

Mme Aubert : « Je me souviens très bien de notre échange, nous corrigerons. »

M. le Maire intervient pour donner la parole à M. Meyer
Intervention de M. Meyer
Intervention de Mme Aubert
Intervention de M. Meyer

Intervention de M. le Maire
Intervention de Mme Aubert

Intervention de M. Meyer

Mme Aubert donne les résultats de la CCSPL (point 43) :

Nombre de votants : 33

Bulletins nuls / abstentions : 1

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 32

Sièges à pourvoir : 12

Madame Véronique DI MAGGIO, Monsieur Jean BRONDI, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, Madame Fanny MAZELLA, Madame Muriel CANOLLE, Monsieur Eric MIGLIACCIO, Madame Eliane THIBAUX, Monsieur Bernard ROTGER, Monsieur Jean-Luc GRANET, Jacques VENET, Madame Elisabeth MOSER, Monsieur Jean-Pierre MEYER **sont proclamés élus** membres de la CCSPL

M. le Maire clôture la séance.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h27.



Le secrétaire de séance,

Luc DE MARIA

